

# **Nouvel Politique – Les différents scrutins!**

*Scrutin* vient du latin *scrutinium* qui signifie *action de fouiller*. Le *scrutin* est un moyen d'effectuer un vote à l'aide de boules, de bulletins, ou de formulaires mis en place dans une urne ou dans une boîtes virtuelle (vote électronique). Le *scrutin* est utilisé lors des élections politiques, syndicales, ou associatives. En France, plusieurs modes de *scrutin* existent: le *scrutin unonimal majoritaire*, le *scrutin plurinominal majoritaire*, le *scrutin proportionnelle plurinominal*.

Le *scrutin unominal majoritaire* est un mode de *scrutin* où une seule personne est élue. Il est utilisé soit pour une fonction unique comme les élections présidentielles en France, ou soit pour une assemblée divisée en plusieurs circonscriptions comme les élections législatives françaises. Il existe deux types de *scrutin unominal majoritaire*. Le premier c'est le *scrutin unominal majoritaire à un tour* et le second c'est le *scrutin unominal majoritaire à deux tours*. Lors du *scrutin unominal majoritaire à un tour*, les citoyens choisissent un candidat et si il obtient le plus de voix, il remporte les élections. Lors du *scrutin unominal majoritaire à deux tours*, les citoyens votent deux fois au maximum. Lors du premier tour de ce *scrutin*, les citoyens choisissent un candidat. Si il obtient plus de 50% des suffrages exprimés et le quart des citoyens inscrits alors il est élu, sinon les citoyens votent une deuxième fois. Lors du second tour, le candidat est élu si l'obtient le plus de voix.

Le *scrutin plurinominal majoritaire* est un mode de *scrutin* où plusieurs personnes sont élues lors d'un même *scrutin*. Il existe trois types de *scrutin plurinominal majoritaire*. Le premier est le *scrutin plurinominal majoritaire à candidatures isolées*, chaque personne pose leur candidature individuellement. Le second est le *scrutin plurinominal de liste majoritaire*, chaque personne pose leur candidature sur liste fermée et les citoyens votent pour une seule liste. Comme le *scrutin unominal majoritaire*, le *scrutin plurinominal de liste majoritaire* peut y avoir plusieurs tours et la liste gagnante remporte l'intégralité des sièges. Le troisième est le *panachage*, les citoyens peuvent voter pour plusieurs candidats de listes différentes. C'est une élection à liste ouverte et s'oppose aux autres *scrutins plurinominal majoritaire*.

Le *scrutin proportionnelle plurinominal* est un mode de *scrutin* où chaque parti effectue une liste de plusieurs candidats. Deux types de ce *scrutin* existent. En premier, le système à *listes bloqués*. Et en second, le système de *vote préférentiel*. Dans le cas des *listes bloqués*, les citoyens votent pour un parti, et ensuite les sièges sont distribués proportionnellement à tous les partis. Dans le cas du *vote préférentiel*, les citoyens votent pour un candidat, ou pour plusieurs candidats d'une même liste, ou pour plusieurs candidats de listes différentes.

**DNF LISBONNE**